

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

N°2026-040

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n°26.02.03 du conseil municipal en date du 30 mars 2026 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'accessibilité à tous les enfants d'une diversité d'activités culturelles est un enjeu majeur pour la collectivité ;

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION
« ÉCOLE DE MUSIQUE
» POUR L'ANIMATION
GRACIEUSE D'UN
ATELIER DE
DECOUVERTE SUR LES
TEMPS
PERISCOLAIRES POUR
LES ELEVES DEMI-
PENSIONNAIRE DE
L'ECOLE
ELEMENTAIRE DES
PINS

DECIDE

Art. 1^{er} : la convention d'animation gracieuse des temps d'activités périscolaires (pause méridienne) avec l'association « ÉCOLE DE MUSIQUE » est approuvée.

Fait à Bouc Bel Air, le 2 avril 2026



Mathieu PIETRI

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 23/04/2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 013-211300157-20260402-2026_040-AU